

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-097

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 8 OCTOBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Octobre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE — Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Bérénice BONNAL
Agnès BIASUTTO à Cécile GOMEZ
Michel LUCIANI à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Nicole VACCA

ABSENTS : Viviane TIAR – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du Pradet n°11-DCM-DGS-119 en date du 21 décembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU l'emplacement réservé n°3 du Plan Local d'Urbanisme du Pradet prévoyant l'aménagement d'un parking public d'une superficie de 2776 m², rue du Pin de Galle,

VU la parcelle cadastrée AN 0332, d'une contenance de 7 098 m², frappée en partie par l'emplacement réservé n°3,

VU la demande de permis de construire déposée par la SARL REFLEX sur la parcelle AN 0332, portant sur l'édification d'un programme immobilier de 12 villas, actuellement en cours d'instruction,

VU la proposition de la SARL REFLEX de faire bénéficier la Commune du Pradet d'un droit de substitution lui permettant d'acheter directement au propriétaire actuel la partie de terrain nécessaire à la création de ce parc de stationnement,

VU le montant proposé pour cette transaction s'élevant à 74 500,00 €,

CONSIDERANT la volonté communale de répondre à la forte demande en stationnement dans ce secteur proche du littoral,

CONSIDERANT que cette acquisition permettra la réalisation de près d'une centaine de places de stationnement,

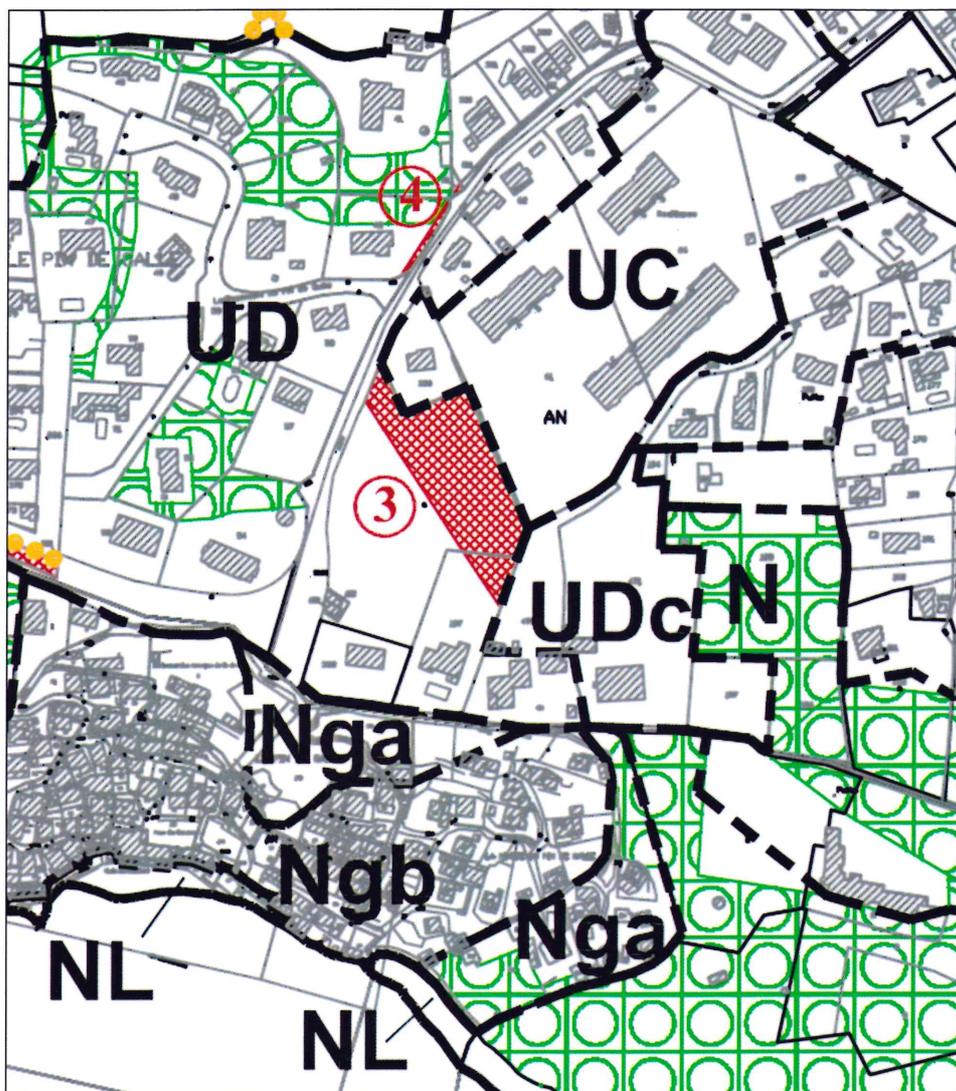
CONSIDERANT que le montant proposé est économiquement intéressant pour la Commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le bien-fondé de cette transaction,

D'ACCEPTER le montant proposé de 74 500,00 €,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à régularisation de cette acquisition.



Plan de zonage du PLU

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

24 Voix POUR

7 ABSTENTIONS (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Jennifer DELI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Bernard PEZERY)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :
.....20 OCT. 2015.....

Publié ou notifié le : 21 OCT. 2015
.....

Le Maire,

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint Christian Garnier en application des dispositions de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales